

Séance en date du 22 juillet 2022 à 20h30

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, POUTIGNAT Maryse, FARCE Patricia, MULLER Frédéric, COTTE Jean-Michel, BOUCHE Vincent, MERLE Olivier

Absents excusés : DA COSTA BENTO José, BATISSE Quentin, TERME Christine

Le maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (12 présents, 12 votants)

Secrétaire de séance : Olivier MERLE

N° 1 : Voirie 2022 : choix de l'entreprise.....	1
N° 2 : Centre de gestion : Adhésion à la mission assistance retraite.....	2
N° 3 : Appartement rez-de-chaussée : choix de l'entreprise.....	2
N° 4 : Approbation rapport eau et assainissement 2021	2
Divers	3

N° 1 : Voirie 2022 : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 juillet 2022

COLAS : Tranche Ferme	54 462,00 € HT	65 354,40 € TTC
Tranche optionnelle	29 782,50 € HT	35 739,00 € TTC
	-----	-----
TOTAL	84 244,50 € HT	101 093,40 € TTC

EUROVIA : Tranche Ferme	51 302,40 € HT	61 562,88 € TTC
Tranche optionnelle	22 101,50 € HT	26 521,80 € TTC
	-----	-----
TOTAL	73 403,90 € HT	88 084,68 € TTC

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre elle propose de retenir au vu des critères de sélection des offres l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de voirie 2022 et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N° 2 : Centre de gestion : Adhésion à la mission assistance retraite

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° **2007-173 du 7 février 2007** relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal unanime après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

N° 3 : Appartement rez-de-chaussée : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 février 2022 qui approuvait l'avant-projet des travaux et sollicitait les subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'appartement du rez-de-chaussée.

Les subventions ont été obtenues.

Il convient maintenant de retenir l'entreprise pour faire les travaux

Il fait part au conseil Municipal du devis reçu de l'entreprise PERETTI pour la somme de 28 804,74 € HT.

Le Conseil Municipal unanime retient l'entreprise PERETTI pour effectuer les travaux pour la somme de 28 804,74 € HT.

N° 4 : Approbation rapport eau et assainissement 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport prix et qualité du service d'eau potable et d'assainissement doit être réalisé et présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Monsieur le Maire présente les rapports eau et assainissement de l'année **2021**.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- **adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif**
- **décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération**
- **décide de mettre en ligne les rapports validés sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.**

Divers

- Complément SIEG facture de 76,50 € (alimentation Chouzet) à payer en fonctionnement (vu Trésorerie)
- Diagnostic solaire Dôme : présentation du rapport d'analyse d'opportunité solaire photovoltaïque de l'Adhume : Un diagnostic a été effectué sur tous les bâtiments communaux. Le conseil décide de poursuivre l'étude pour le garage communal, le bâtiment des boules et la salle des fêtes avec une puissance retenue de 9 KWc (environ 20 000 € de travaux pour chaque bâtiment et un bénéfice d'environ 1000 €/an). Une lettre d'intention est envoyée à l'Adhume dans ce sens. Il sera décidé après étude approfondie de l'opportunité de faire les travaux.
- Information croix rouge : : campagne de sensibilisation en porte à porte du 1 au 22 août sur la commune de St Ferréol à raison de 3 jours maximum durant cette période.
- Columbarium : Les travaux ne se feront pas avant début d'année prochaine : retard de livraison des matériaux
- Compte rendu réunion sur le numérique à Job
- Fête le 27 et 28/8
- Location salle des fêtes M. Bronet 2 fois par an : voir dates avec lui
- Divers

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary.